



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr.
GENERALE

A/48/484
S/26552
8 octobre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-huitième session
Points 10, 11, 12, 20, 30, 33, 34, 35, 38,
42, 45, 48, 50, 53, 56, 59, 65, 66, 71,
72, 87, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97,
99, 107, 108, 109, 114, 135, 136, 137,
138 et 151 de l'ordre du jour
RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR L'ACTIVITE
DE L'ORGANISATION
RAPPORT DU CONSEIL DE SECURITE
RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
QUARANTE-CINQUIEME ANNIVERSAIRE DE LA
DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME
NECESSITE DE LEVER LE BLOCUS ECONOMIQUE,
COMMERCIAL ET FINANCIER APPLIQUE A CUBA
PAR LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE
QUESTION DE LA REPRESENTATION EQUITABLE AU
CONSEIL DE SECURITE ET DE L'AUGMENTATION
DU NOMBRE DE SES MEMBRES
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT
QUESTION DE PALESTINE
ELIMINATION DE L'APARTHEID ET INSTAURATION
D'UNE AFRIQUE DU SUD UNIE, DEMOCRATIQUE
ET NON RACIALE
LA SITUATION EN BOSNIE-HERZEGOVINE
ASSISTANCE INTERNATIONALE POUR LE RELEVEMENT
ET LA RECONSTRUCTION DU NICARAGUA : SEQUELLES
DE LA GUERRE ET DES CATASTROPHES NATURELLES
DECLARATION DE LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET
DE GOUVERNEMENT DE L'ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAINNE RELATIVE A L'ATTAQUE MILITAIRE AERIENNE
ET NAVALE LANCEE EN AVRIL 1986 PAR L'ACTUEL
GOUVERNEMENT DES ETATS-UNIS CONTRE LA JAMAHIRIYA
ARABE LIBYENNE POPULAIRE ET SOCIALISTE
OUVERTURE DE NEGOCIATIONS GLOBALES SUR LA
COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE POUR
LE DEVELOPPEMENT
REVITALISATION DES TRAVAUX DE L'ASSEMBLEE GENERALE
RESTRUCTURATION ET REVITALISATION DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES DANS LES DOMAINES ECONOMIQUE
ET SOCIAL ET LES DOMAINES CONNEXES

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-huitième année

RESPECT DES ACCORDS DE LIMITATION DES ARMEMENTS
ET DE DESARMEMENT
AMENDEMENT DU TRAITE INTERDISANT LES ESSAIS
D'ARMES NUCLEAIRES DANS L'ATMOSPHERE, DANS
L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE ET SOUS L'EAU
TRAITE D'INTERDICTION COMPLETE DES ESSAIS NUCLEAIRES
DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET
EXAMEN ET APPLICATION DU DOCUMENT DE CLOTURE
DE LA DOUZIEME SESSION EXTRAORDINAIRE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ETUDE D'ENSEMBLE DE TOUTE LA QUESTION DES
OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX SOUS
TOUS LEURS ASPECTS
QUESTION DE LA COMPOSITION DES ORGANES PERTINENTS
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE
INTERNATIONALE
CRISE DE LA DETTE EXTERIEURE ET DEVELOPPEMENT
COOPERATION INTERNATIONALE EN VUE D'ELIMINER
LA PAUVRETE DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT
ACTIVITES OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT
COOPERATION INTERNATIONALE POUR LA CROISSANCE
ECONOMIQUE ET LE DEVELOPPEMENT
CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LA POPULATION
ET LE DEVELOPPEMENT
CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LE FINANCEMENT
APPLICATION DES DECISIONS ET RECOMMANDATIONS
DE LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR
L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT
ELIMINATION DU RACISME ET DE LA DISCRIMINATION
RACIALE
DROIT DES PEUPLES A L'AUTODETERMINATION
DEVELOPPEMENT SOCIAL, Y COMPRIS LES QUESTIONS
RELATIVES A LA SITUATION SOCIALE DANS LE
MONDE ET AUX JEUNES, AUX PERSONNES AGEES,
AUX HANDICAPES ET A LA FAMILLE
QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME
FINANCEMENT DE L'AUTORITE PROVISoire DES
NATIONS UNIES AU CAMBODGE
FINANCEMENT DE LA FORCE DE PROTECTION DES
NATIONS UNIES
FINANCEMENT DE L'OPERATION DES NATIONS UNIES
EN SOMALIE II
ASPECTS ADMINISTRATIFS ET BUDGETAIRES DU
FINANCEMENT DES OPERATIONS DE MAINTIEN
DE LA PAIX DES NATIONS UNIES
PERSPECTIVES ET PARTICIPATION : UNE INITIATIVE
DES NATIONS UNIES

Lettre datée du 6 octobre 1993 adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation
des Nations Unies

En ma qualité de Président du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le communiqué publié à l'issue de la réunion des ministres des affaires étrangères et chefs de délégation du Mouvement des pays non alignés à la quarante-huitième session de l'Assemblée générale, tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, le 4 octobre 1993 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 10, 11, 12, 20, 30, 33, 34, 35, 38, 42, 45, 48, 50, 53, 56, 59, 65, 66, 71, 72, 87, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 99, 107, 108, 109, 114, 135, 136, 137, 138 et 151 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Nugroho WISNUMURTI

ANNEXE

Communiqué publié à l'issue de la réunion des ministres des affaires étrangères et chefs de délégations du Mouvement des pays non alignés à la quarante-huitième session de l'Assemblée générale, tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 4 octobre 1993

1. Les ministres des affaires étrangères et chefs de délégation des pays non alignés à la quarante-huitième session de l'Assemblée générale se sont réunis à New York, le 4 octobre 1993, pour coordonner leurs positions et se concerter sur les questions intéressant le Mouvement des pays non alignés. S. E. M. Ali Alatas, Ministre des affaires étrangères de la République d'Indonésie, a présidé la réunion.
2. Les ministres et chefs de délégation ont pris acte avec satisfaction du rapport du Président du Mouvement des pays non alignés sur les activités du Mouvement depuis septembre 1992, date à laquelle l'Indonésie en a assumé la présidence. Ils ont estimé que ces activités avaient beaucoup contribué à faire appliquer les décisions prises lors du dixième Sommet et accru le rôle important que joue le Mouvement dans les relations internationales ainsi qu'à renforcer encore davantage les liens de solidarité entre ses membres et leur cohésion. A cet égard, ils ont réitéré les principes et objectifs du Mouvement et se sont déclarés résolus à agir conformément aux positions définies dans les documents finals adoptés lors du Sommet de Jakarta.
3. Les ministres et chefs de délégation ont examiné les faits récents concernant la question de Palestine et pris note de l'événement extraordinaire survenu le 13 septembre 1993. Ils ont considéré que la signature de la Déclaration de principes sur les arrangements intérimaires en vue de l'autonomie entre l'Organisation de libération de la Palestine et le Gouvernement israélien était une mesure positive. A cet égard, ils ont réaffirmé que cette mesure devrait permettre de parvenir rapidement à une solution globale, juste et durable sur la base des résolutions 242, 338 et 425 du Conseil de sécurité et au retrait intégral d'Israël de tous les territoires arabes occupés, y compris Jérusalem. Ils demeurent fermement résolus à appuyer le peuple palestinien qui cherche à obtenir la reconnaissance de ses droits inaliénables y compris de son droit à créer un Etat souverain indépendant sur son territoire national. Ils ont réaffirmé que la question de Palestine continue de relever de la responsabilité de l'Organisation des Nations Unies et souligné que celle-ci doit assumer un rôle important en ce qui concerne l'application de l'accord et la fourniture de diverses formes d'assistance au peuple palestinien.
4. Les ministres et chefs de délégation se sont déclarés vivement préoccupés par la persistance de la situation tragique que connaît la Bosnie-Herzégovine. Ils ont prié le Conseil de sécurité de faire appliquer d'urgence et dans leur intégralité toutes ses résolutions, y compris la résolution 770 relative à la fourniture d'une aide humanitaires et la résolution 836 relative au concept de zones de sécurité en Bosnie-Herzégovine. Ils ont dénoncé à nouveau les actes d'agression et l'odieuse pratique de "nettoyage ethnique" auxquels se livrent les forces serbes et croates. Ils ont réitéré leur appui à toutes les résolutions du Conseil de sécurité réaffirmant la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la République de Bosnie-Herzégovine et

l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force. Ils ont appuyé la poursuite des efforts de paix sur la base des dispositions de la Charte des Nations Unies, des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité ainsi que des accords de paix de Londres. A cet égard, ils ont insisté sur la nécessité de faire respecter les résolutions du Conseil de sécurité exigeant la cessation des hostilités.

5. Les ministres et chefs de délégation ont noté avec une vive satisfaction que l'instance de négociations multipartite en Afrique du Sud a fixé au 27 avril 1994 la date des premières élections démocratiques. Ils ont exprimé l'espoir que les élections permettront d'instaurer une société unie, démocratique et non raciale en Afrique du Sud. Toutefois, les ministres et chefs de délégation se sont déclarés très préoccupés par l'escalade de la violence politique en Afrique du Sud et ont prié à cet égard les autorités sud-africaines de s'acquitter de leur responsabilité première en assurant pour tous les citoyens le maintien de la sécurité. Ils se sont félicités que le Président de l'African National Congress, M. Nelson Mandela, ait demandé la levée des sanctions économiques contre l'Afrique du Sud. Ils se sont également félicités de la décision du Comité ad hoc pour l'Afrique australe de l'OUA de recommander la levée de l'embargo pétrolier dès l'entrée en fonction du Conseil exécutif chargé d'assurer la transition. Les ministres et chefs de délégation ont également souscrit à l'appel lancé par M. Mandela à la communauté internationale pour lui demander de fournir à l'Afrique du Sud une aide pour son développement.

6. Les ministres et chefs de délégation ont noté avec satisfaction les progrès notables accomplis depuis la dixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés en ce qui concerne les négociations concernant Walvis Bay et les îles situées au large de la Namibie et se sont félicités que le Conseil chargé des négociations ait appuyé la réintégration à la Namibie de Walvis Bay et des îles situées au large de ses côtes et de l'accord conclu entre les Gouvernements namibien et sud-africain en vue d'achever le processus de réintégration le 28 février 1994 au plus tard.

7. Les ministres et chefs de délégation se sont félicités de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 864 interdisant la vente ou la fourniture à l'UNITA d'armements et de pétrole du fait qu'elle continue de mener des actions militaires en Angola et qu'elle refuse de respecter la volonté populaire.

8. Les ministres et chefs de délégation ont pris note de la déclaration faite par le Secrétaire du Comité populaire général du Bureau du peuple pour les relations extérieures et la coopération internationale de la Jamahiriya arabe libyenne au sujet de l'aggravation de la crise entre son pays, les Etats-Unis, la France et le Royaume-Uni. A cet égard, ils ont réitéré leur position, consignée dans les documents finals adoptés lors du Sommet de Jakarta, à savoir qu'ils se sont félicités de l'acceptation par la Libye de la résolution 731 du Conseil de sécurité de l'ONU et ont exhorté les parties concernées à cesser d'exacerber la crise et à s'employer à régler leurs litiges par des moyens pacifiques et équitables, conformément aux normes du droit international et aux principes de la Charte des Nations Unies.

9. Les ministres et chefs de délégation ont pris acte avec satisfaction de l'aboutissement du processus de paix au Cambodge conformément aux Accords de Paris. Ils se sont félicités de la tenue des élections sous les auspices de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC) et de la promulgation d'une nouvelle Constitution démocratique qui a marqué l'achèvement des travaux de l'Assemblée constituante élue ainsi que de la formation d'un nouveau gouvernement. Ils ont exprimé leur soutien à Sa Majesté le Roi Norodom Sihanouk Varnam qui s'emploie à unir le peuple cambodgien et à favoriser la réconciliation nationale.

10. Les ministres et chefs de délégation se sont déclarés solidaires du peuple et du Gouvernement du Nicaragua et ont invité les principales forces politiques à poursuivre leurs efforts en vue d'engager un dialogue national permettant la relance de l'économie et le développement social du Nicaragua. Ils ont également invité la communauté internationale à maintenir son appui au Nicaragua afin de lui permettre de résoudre ses problèmes économiques et politiques et de parvenir, dans un climat de paix, à consolider la démocratie.

11. Les ministres et chefs de délégation ont pris acte de la déclaration du Ministre des affaires étrangères de Cuba, en particulier de ses observations touchant le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les Etats-Unis. Ils ont réitéré leur solidarité à l'égard de la République de Cuba et réaffirmé la position adoptée à cet égard par les chefs d'Etat ou de gouvernement lors du Sommet de Jakarta.

12. Les ministres et chefs de délégation ont réitéré leur conviction que, compte tenu de l'évolution de la situation internationale, l'ONU continue de fournir le cadre nécessaire à la coopération et au dialogue sur la base du principe de l'égalité souveraine des Etats. Ils ont fait valoir que l'ONU, qui est la seule instance multilatérale universelle, a un rôle crucial à jouer dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ils ont, en outre, réitéré leur conviction qu'un rôle fondamental incombe à l'Organisation en ce qui concerne la création d'un système de relations internationales juste et équitable, pleinement conforme aux principes de la Charte.

13. Les ministres et chefs de délégation ont également mis en évidence les fonctions et pouvoirs de l'Assemblée générale concernant le maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément aux dispositions de la Charte, et se sont déclarés résolus à oeuvrer dans ce domaine.

14. Les ministres et chefs de délégation se sont déclarés satisfaits du rôle qu'ont joué les pays non alignés dans les négociations importantes menées dans le cadre de l'ONU depuis le dixième Sommet. Ils se sont déclarés convaincus de la nécessité de mettre à profit, lors de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale, le potentiel de coopération et de coordination du Mouvement touchant l'examen des problèmes critiques auxquels la communauté internationale est confrontée, en vue d'arrêter des positions communes sur les questions d'intérêt commun et de resserrer encore les liens de solidarité entre ses membres. Ils ont estimé que, lors de la quarante-huitième session, les réunions des pays non alignés, dans le cadre de comités et du Bureau de coordination, permettraient d'y parvenir.

15. Les ministres et chefs de délégation se sont félicités du rôle constructif joué par les pays non alignés lors des négociations et des débats touchant le rapport du Secrétaire général intitulé "Agenda pour la paix" et ont réaffirmé que les propositions qui y sont énoncées devraient être appliquées conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies. Ils ont pris note de la résolution 47/120 et de la résolution 47/120 B de l'Assemblée générale du fait que, dans ce contexte, le Mouvement des pays non alignés s'est efforcé de veiller à ce que les nouveaux problèmes soient traités dans le cadre des dispositions de la Charte. A cet égard, les ministres et chefs de délégation ont également réaffirmé que les membres du Mouvement maintiendraient la position arrêtée au sujet des principes de la souveraineté, de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats en ce qui concerne l'application des recommandations et les négociations dont les questions non résolues dans le rapport pourraient faire l'objet.

16. Les ministres et chefs de délégation ont souligné qu'il importait de poursuivre les travaux de revitalisation de l'Assemblée générale afin que cet organe puisse s'acquitter de son rôle conformément aux dispositions de la Charte, contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales, veiller à la transparence des débats, établir des rapports équilibrés entre l'Assemblée générale et les autres principaux organes, et amener les principaux organes de l'Organisation, en particulier le Conseil de sécurité, à rendre compte de leurs décisions à l'Assemblée générale. Ils ont également déclaré que les pays non alignés continueraient à participer de manière constructive à l'examen du processus de revitalisation en faisant preuve de la même détermination que dans le cas des consultations intensives menées en 1993 qui ont abouti à l'adoption par consensus de la résolution 47/233 de l'Assemblée générale.

17. Les ministres et les chefs de délégation ont souligné qu'il importe d'assurer la transparence des travaux du Conseil de sécurité et d'en promouvoir la crédibilité, en veillant également à ce que son rôle soit conforme à son mandat, tel que défini dans la Charte des Nations Unies.

18. Les ministres et les chefs de délégation, rappelant, en cette période de démocratisation du système des Nations Unies, le principe d'égalité souveraine, ont souligné – au vu du rapport du Secrétaire général établi en application de la résolution 47/62 dans laquelle les Etats membres, dont bien des pays non alignés, s'étaient déclarés en faveur d'une révision approfondie de la composition du Conseil de sécurité et d'autres questions connexes – que la question devrait être examinée plus avant par l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session.

19. Les ministres et les chefs de délégation ont estimé qu'une révision approfondie des opérations du maintien de la paix des Nations Unies était une question prioritaire pour le Mouvement des pays non alignés, du fait que ces opérations sont de plus en plus nombreuses, complexes et coûteuses. Ils ont décidé de charger le Bureau de coordination d'examiner d'urgence cette question sous tous ses aspects ainsi que la possibilité d'associer plus largement les pays non alignés au débat sur cette question au sein des Nations Unies, en créant un groupe de travail à composition non limitée.

20. Les ministres et les chefs de délégation ont noté la participation concertée des pays membres du Mouvement, qui sont Etats parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, aux travaux du premier comité préparatoire de la Conférence chargée de réexaminer le TNP pour déterminer la période de sa prorogation en 1995. Ils ont souligné la nécessité de coordonner davantage les positions des membres du Mouvement en la matière, conformément à la décision du Sommet de Jakarta, en particulier pour ce qui est du non-respect par les Etats dotés de l'arme nucléaire des engagements pris en vertu de l'article VI du Traité sur le désarmement nucléaire selon un calendrier précis, des assurances de sécurité crédibles, de la fourniture aux Etats ne disposant pas de l'arme nucléaire d'une assistance technique qui soit non discriminatoire, prévisible et à long terme. Ils ont demandé un nouvel examen des diverses dispositions du Traité, compte tenu des changements survenus sur la scène internationale. Rappelant la décision prise lors du dixième Sommet des pays non alignés, les ministres et les chefs de délégation des Etats parties au Traité ont entériné la nomination de l'Ambassadeur Jayantha Dhanapala de Sri Lanka, pays membre du Mouvement non aligné, Président de la Conférence de 1995.

21. Les ministres et les chefs de délégation se sont félicités des décisions prises par les Etats dotés de l'arme nucléaire concernant les moratoires de facto sur les essais nucléaires ainsi que leur engagement renouvelé d'oeuvrer en vue d'une interdiction complète des essais. Ils ont approuvé l'action menée par la Conférence chargée de la révision du Traité d'interdiction partielle des essais en vue de mettre fin à jamais à tous les essais, quel qu'en soit l'environnement. Ils ont également fait leur la décision de la Conférence sur le désarmement tendant à confier au Comité ad hoc sur l'interdiction des essais nucléaires la négociation d'une telle interdiction. Ils ont affirmé en outre que l'action menée à cette fin sous les auspices de la Conférence chargée de la révision du Traité et l'action entreprise dans le cadre de la Conférence du désarmement se complétaient. Ils ont souligné qu'il importe de parvenir rapidement à une interdiction complète des essais nucléaires, une telle mesure étant de nature à promouvoir le désarmement nucléaire et à limiter la prolifération nucléaire.

22. Les ministres et les chefs de délégation, passant en revue la situation économique mondiale et l'état des relations économiques internationales, ont souligné que l'évaluation et les conclusions figurant dans les documents finals du dixième Sommet du Mouvement non aligné, tenu à Jakarta, et de la réunion de la Commission ministérielle permanente pour la coopération économique, tenue à Bali en 1993, demeuraient valables. Ils ont noté que l'économie mondiale ne s'était pas sensiblement améliorée au cours de l'année écoulée, et demeurait en proie à un profond malaise, à des déséquilibres persistants et à des perturbations généralisées. Ils ont également noté que la récession qui continue de frapper les pays développés et la stagnation économique continue dans bien des pays en développement paralysaient les efforts de développement des pays en développement. Notant que l'on prenait de plus en plus conscience de la corrélation paix-sécurité-développement, ils ont réitéré leur conviction que la persistance des facteurs exogènes défavorables pourrait sérieusement compromettre la paix, la sécurité et la stabilité internationales.

23. Les ministres et les chefs de délégation ont également souligné que des facteurs macro-économiques exogènes ont sérieusement affecté les pays en développement, alourdissant considérablement leur dette extérieure et le service

de la dette et réduisant davantage les apports financiers extérieurs, déjà insuffisants. Ces contraintes ont eu une incidence négative sur les termes de l'échange, les prix de produits de base à l'exportation, ainsi que sur l'accès des pays en développement aux marchés et à la technologie des pays développés. Par ailleurs, les ministres et les chefs de délégation ont noté avec inquiétude le grave impact d'un environnement aussi hostile sur les couches les plus vulnérables de la société – en particulier dans les pays en développement qui végètent dans la misère et sont souvent victimes de la maladie, de l'analphabétisme, de la faim et de l'inanition. Vu la précarité de la situation, les ministres et les chefs de délégation ont réitéré leur profonde conviction qu'il est indispensable que soient prises des mesures d'urgence destinées expressément à résoudre les grands problèmes de développement, en particulier dans les pays en développement, d'autant qu'il en va également des intérêts des pays développés.

24. Conscients que les approches fragmentaires et ponctuelles ne sauraient embrasser l'ensemble des problèmes économiques mondiaux, les ministres et les chefs de délégation ont estimé que seul un dialogue véritable permettrait de trouver des solutions globales à ces problèmes planétaires. A ce propos, ils ont engagé tous les pays développés et tous les pays en développement à agir de concert pour faire fond sur les récentes évolutions positives constatées dans le domaine de la coopération économique internationale et à démontrer leur volonté politique de renforcer cette coopération aux fins du développement.

25. Les ministres et les chefs de délégation ont estimé que le moment était venu d'amorcer un dialogue constructif et concret entre le Nord et le Sud. Ils ont souligné qu'un tel dialogue devrait s'inscrire dans le cadre de l'ONU et avoir pour objectif la sauvegarde des intérêts communs, une interdépendance et un partage de responsabilités véritables, en vue de la mise en place d'un système économique international juste et équitable de nature à permettre à tous les pays de réaliser leurs espoirs de prospérité et de développement. Dans ce même ordre d'idées, ils ont souligné l'importance primordiale qu'il y a à soutenir et à renforcer l'esprit de coopération et de partenariat.

26. Les ministres et les chefs de délégation ont exprimé leur profonde gratitude au Président du Mouvement des non-alignés pour l'esprit d'initiative dont il a fait montre dans l'exécution de la décision prise par les chefs d'état ou de gouvernement des pays membres lors du dixième Sommet de Jakarta et tendant à relancer le dialogue Nord-Sud. Ils se sont en particulier félicités de la réunion qu'il a eue avec le Président du Groupe des Sept à Tokyo, en juillet dernier, pour faire connaître les nouvelles orientations et approches du Mouvement pour ce qui est de la nécessité de réactiver le dialogue Nord-Sud sur les problèmes de développement international. Ils ont pris note de la réaction positive du Groupe des Sept à l'initiative des pays en développement tendant à instaurer un partenariat et un dialogue plus constructif concernant des questions d'intérêt mutuel. Les ministres et les chefs de délégation se sont donc engagés à faire fond sur ces progrès concrets importants en vue d'un dialogue approfondi sur les questions économiques et de développement internationaux, et ont vu dans la prochaine Conférence internationale sur la population et le développement, qui doit se tenir au Caire en 1994, une chance de promouvoir le dialogue et l'esprit de partenariat.

27. Les ministres et les chefs de délégation sont convenus de collaborer étroitement avec le Groupe des 77 en vue de la relance du dialogue Nord-Sud. Ils ont souligné l'importance qu'il y a d'arrêter de concert les positions du Mouvement des non-alignés et du Groupe des 77 lors de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale.

28. Les ministres et les chefs de délégation ont souligné que la coopération Sud-Sud est un instrument indispensable pour la promotion du développement et un élément sans lequel il ne saurait y avoir de nouvel ordre économique international équitable. A ce propos, ils ont réaffirmé qu'il était impérieux pour les pays en développement d'intensifier davantage leur coopération économique, notamment en mettant en place des mécanismes plus efficaces de mise en commun des ressources, des connaissances techniques et des données d'expérience dans le Sud même. Ils se sont félicités de l'adoption de la proposition tendant à créer un comité commun de coordination du Mouvement des non-alignés et du Groupe des 77, faite par la huitième session du Comité intergouvernemental de suivi et de coordination, tenue à Panama en septembre 1993, et de l'organisation, à New York, de la réunion d'un groupe ad hoc représentant le Mouvement des non-alignés et le Groupe des 77. Par ailleurs, ils ont chargé le Président du Bureau de coordination du Mouvement des non-alignés à New York d'agir en étroite coopération et en consultation avec le Président du Groupe des 77 et, entre autres, de prendre toutes les mesures nécessaires, y compris la définition du mandat du Comité, pour rendre opérationnel le Comité mixte de coordination.

29. Les ministres et les chefs de délégation ont réaffirmé la nécessité de renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social, pour permettre à l'Organisation de mieux répondre aux besoins de développement des pays en développement. Ils ont souligné que les questions fondamentales de croissance et de développement économiques revêtaient un caractère planétaire et que le système des Nations Unies était par conséquent l'instance la plus indiquée pour l'examen et la solution de ces problèmes. Ils ont également réitéré leur attachement aux principes directeurs établis dans la résolution 45/264 de l'Assemblée générale, en formulant l'espoir que les difficultés éprouvées actuellement par la communauté internationale à parvenir à un consensus sur la restructuration du système des Nations Unies dans les domaines économique et social et autres domaines connexes, seraient rapidement surmontées sans qu'il soit porté atteinte aux intérêts des pays en développement en matière de développement. A ce propos, ils se sont inquiétés de la proposition tendant à réduire la participation et la représentation des pays en développement au sein des organismes des Nations Unies, en particulier les organismes s'occupant d'activités opérationnelles de développement.

30. Les ministres et les chefs de délégation ont réaffirmé leur ferme volonté de participer activement au Sommet mondial pour le développement social qui doit se tenir à Copenhague en mars 1995. Ils ont estimé que les grands thèmes du Sommet, à savoir la pauvreté, le chômage et la cohésion sociale, sont d'un intérêt crucial pour les pays non alignés. Ils ont donc décidé de n'épargner aucun effort pour assurer le succès de cette conférence.

31. Les ministres et les chefs de délégation se sont félicités de la Déclaration de Vienne et du Programme d'action de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme et ont réitéré la validité des passages pertinents des documents finals du Sommet de Jakarta.

32. Les ministres et les chefs de délégation ont pris note de la proposition égyptienne de retenir les dates du 26 au 31 mai 1994 pour la tenue de la réunion ministérielle intersommets du Mouvement des non-alignés au Caire (Egypte).

33. Les ministres et les chefs de délégation des pays non alignés se sont félicités de l'admission de la République du Honduras et du Royaume de Thaïlande en tant que membres à part entière du Mouvement, et de la participation de la République du Kirghizistan en tant qu'observateur et des Républiques tchèque et slovaque en tant que hôtes.
